

MUNICIPALITÉ D'AIGLE



PLAN CLIMAT AIGLON

PREMIÈRE GÉNÉRATION

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MUNICIPALITÉ.....	3
PRÉAMBULE	4
1. CONTEXTE.....	5
1.1. LOI FÉDÉRALE ET CONSTITUTION VAUDOISE	5
1.2. STRATÉGIES SUPÉRIEURES.....	5
2. DÉMARCHES PARTICIPATIVES.....	6
3. DEUX ENJEUX MAJEURS	7
3.1. ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	7
3.1.1. BILAN CARBONE TERRITORIAL.....	7
3.1.2. BILAN CARBONE DE L'ADMINISTRATION	9
3.1.3. OBJECTIF DE RÉDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	11
3.2. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	12
FORTES CHALEURS.....	12
ÉTÉS SECS.....	13
FORTES PRÉCIPITATIONS.....	13
ISOTHERME DU ZÉRO DEGRÉ	14
4. PLAN CLIMAT AIGLON.....	16
4.1. ÉNERGIE ET BÂTIMENTS	17
ETAT DES LIEUX	17
VISION 2030.....	18
EXEMPLARITÉ	19
PLAN D'ACTION.....	19
4.2. MOBILITÉ	21
ETAT DES LIEUX	21
VISION 2030.....	22
EXEMPLARITÉ	22
PLAN D'ACTION.....	23
4.3. TERRITOIRE.....	24
ETAT DES LIEUX	24
VISION 2030.....	25
EXEMPLARITÉ	26
PLAN D'ACTION.....	26
4.4. BIODIVERSITÉ	28
ETAT DES LIEUX	28
VISION 2030.....	28
EXEMPLARITÉ	29
PLAN D'ACTION.....	29
4.5. MODES DE VIE	31
ETAT DES LIEUX	31
VISION 2030.....	32
EXEMPLARITÉ	32
PLAN D'ACTION.....	33
5. CONCLUSION.....	34
UN NOUVEAU CHAPITRE	34
COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL	35

MOT DE LA MUNICIPALITÉ

Voici plus de quinze ans, la Municipalité d'alors s'engageait sur le chemin d'une société sobre en énergie et d'un bien-être durable. Pour cela, le Fonds énergétique durable a été créé. Alimenté par une taxe sur l'électricité consommé, il a permis de financer de nombreuses actions en matière d'énergie et de climat. Il a aussi rendu possible un programme d'aides financières communales en la matière.

En 2010, Aigle a obtenu pour la première fois le label Cité de l'énergie en reconnaissance des objectifs fixés et des actions menées pour les atteindre. Cette reconnaissance a ensuite été renouvelée par trois fois et marquée par de constants progrès en matière de politique énergétique et climatique.

C'est forte de cette expérience que la Municipalité ambitionne aujourd'hui de renforcer son action à travers un Plan climat. Faisant suite à des demandes émanant du législatif, notre Commune apportera ainsi une contribution à son échelle aux actions individuelles et collectives. Ce Plan climat s'inscrit par ailleurs dans la mise en œuvre d'actions et projets à l'échelle de Chablais Agglo, de Région Chablais, du Canton et de la Confédération. C'est finalement le cumul de ces actions qui permettront – c'est l'objectif – de réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre, de réduire ainsi les effets du changement climatique, tout en adaptant notre territoire aux effets du changement climatique qui deviennent plus tangibles chaque jour.

La politique énergétique et climatique, le schéma directeur cyclable et celui des espaces publics sont les témoins d'une administration qui n'a pas attendu que le ciel lui tombe sur la tête pour s'atteler à la tâche. Les projets qui émergent aujourd'hui s'inscrivent déjà largement dans les enjeux liés au changement climatique. Durant l'année écoulée, la cadence s'est par ailleurs accélérée à la collaboration de tout le personnel communal et l'engagement d'un délégué.

Le *Plan climat aiglon*, premier du nom, offre un état des lieux transversal des actions menées jusqu'ici à l'échelle de notre commune. Il établit également les enjeux auxquels nous devons déjà et devons faire face. Il pose par ailleurs des jalons que nous devrions atteindre *collectivement*.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire municipale

G. Devaud

A. Décaillet

PRÉAMBULE

Au cours des 150 dernières années, les températures moyennes ont augmenté de 1,2 degrés à l'échelle de la planète. Le climat connaît déjà maintenant des déséquilibres en raison des émissions massives de gaz à effet de serre (GES) par les activités humaines. En Suisse, les températures moyennes ont augmenté de près de 2,5 degrés au cours des 150 dernières années. Notre pays subit donc un réchauffement plus rapide que la moyenne mondiale. Sans une baisse rapide et massive des émissions de GES dans les quelques années qui viennent, les répercussions des changements climatiques s'accroîtront.

Tout comme le climat, les milieux naturels souffrent des activités humaines. À Aigle, dès le XVI^e siècle, la canalisation des cours d'eau, le drainage des marais, l'intensification des cultures et de l'élevage, les remaniements parcellaires et l'expansion du bâti ont abouti à un appauvrissement de la diversité biologique. La pression s'est particulièrement renforcée depuis le milieu du XIX^e siècle. Quelques vestiges témoignent toutefois des richesses du passé, comme les hêtraies, chênaies ou châtaigneraie des forêts du versant, ou encore le bas-marais de Prieuré. Quelques petites surfaces de prairies sèches persistent également sur le coteau viticole. Aux abords du Rhône, des bosquets ont également été conservés.

La Ville d'Aigle s'est engagée via sa labellisation Cité de l'énergie il y a quinze ans déjà. Par trois fois, la Commune a élaboré un programme de politique énergétique. Durant ces quinze années, les Municipalités successives ont eu à cœur de répondre à des critères toujours plus élevés avec des résultats en constante amélioration. Ces efforts ont permis de poser une base solide pour la politique énergétique et climatique communale, et de préparer le terrain pour une stratégie à plus long terme.

L'élaboration du présent Plan climat a été initiée par une motion de 2019 intitulée « Élaboration d'un plan urgence climatique pour appliquer l'agenda cantonal 2030 » et par un postulat de 2020 intitulé « Agir pour le climat dans les communes ». Tous deux avaient pour demande l'élaboration d'un plan climat communal. Cette demande s'est concrétisée au printemps 2021 avec la validation du préavis 2022-05 demandant le financement de la réalisation de ce dernier, incluant l'engagement d'un délégué au plan climat.

Le modèle « PECC » développé par le canton de Vaud permet d'aider les petites et moyennes communes à mettre en place leur politique énergie-climat. Celle-ci étant déjà bien implémentée à Aigle, les travaux ont nécessité d'aller plus loin dans les mesures et projets envisagés.

Dans un premier temps, un diagnostic de la situation aiglonne a été effectué afin d'avoir une vision claire de l'état actuel. Cette étape comprend trois volets :

- Le portrait climatique et l'analyse de la vulnérabilité du territoire aiglon aux effets des changements climatiques actuels et futurs
- Le bilan carbone du territoire et de l'administration communale comprenant un inventaire des émissions de gaz à effet de serre
- Un état des lieux de la mise en œuvre des politiques énergie-climat-durabilité de la ville d'Aigle, y compris Cité de l'énergie, ainsi qu'une analyse des valeurs naturelles présentes sur le territoire

A travers son Plan climat, la Commune d'Aigle s'engage à agir pour la protection du climat et de la biodiversité en se fixant des objectifs et en définissant un plan d'actions. Elle vise par ailleurs l'adoption d'un mode de vie qui s'inscrit dans les limites planétaires et à un approvisionnement énergétique 100% renouvelable d'ici 2050.

Le Plan climat aiglon fera appel aux leviers dont la Commune dispose. La dimension climat doit être intégrée à toutes les politiques communales, au sein des services, et prise en compte dans tous les projets communaux. Tous les acteurs du territoire devront également participer activement à la mise en œuvre des mesures prévues qui s'inscrivent dans un effort global pour atteindre la neutralité carbone.

Il s'agit d'un outil dynamique : à intervalles régulières, le plan climat permettra de mesurer l'atteinte des objectifs. Il s'agira, lorsque ceux-ci ne sont pas atteints, de mesurer les efforts encore nécessaires et de prioriser les actions communales.

1. CONTEXTE

1.1. LOI FÉDÉRALE ET CONSTITUTION VAUDOISE

Le 18 juin 2023, le peuple suisse a voté sur la loi fédérale sur le climat et l'innovation. Celui-ci a approuvé le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers à 59.1%. La loi fixe des objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique.

Le même jour, la population vaudoise a accepté l'initiative populaire cantonale « Pour la protection du climat ». Depuis cette date, la protection du climat et de la biodiversité est inscrite comme l'un des buts et principes de l'action de l'Etat et des communes. L'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 est désormais ancré dans la constitution : l'Etat et les communes doivent donc réduire significativement les impacts climatiques négatifs de leurs politiques publiques. Ils sont légalement tenus de se doter de plans d'action et d'objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040. De même, Etat et communes doivent désormais inciter les caisses de pensions à en faire de même. Ils doivent par ailleurs veiller à ce que les personnes morales dans lesquelles ils détiennent des participations planifient la réduction de leurs émissions de GES.

1.2. STRATÉGIES SUPÉRIEURES

Le Canton de Vaud a élaboré une stratégie climatique en 2020. Dans ce document, l'Etat de Vaud s'engage à diminuer les émissions territoriales de GES de -50 à -60% d'ici 2030 par rapport à 1990. Il vise également la neutralité carbone d'ici 2050. L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique tient également une place importante dans la stratégie cantonale.

La Stratégie Biodiversité Suisse (SBS) découle du sommet sur le développement durable qui s'est tenu en 1992 à Rio de Janeiro. En signant la même année la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Suisse s'est engagée à élaborer une stratégie nationale dans ce domaine. Depuis 2012, la Confédération vise à maintenir et développer la biodiversité. Elle développe pour cela des plans d'actions dont le dernier aura cours jusqu'à fin 2024.

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté un Plan d'action biodiversité pour la période 2019-2030. Celui-ci vise, notamment, à étendre les mesures en faveur de la biodiversité jusque-là concentrée sur les forêts et les biotopes connus. Il vise également le renforcement de la protection des milieux naturels et des espèces, de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, ou encore la sensibilisation et l'information sur ces thématiques.

	zéro émission nette d'ici 2050 - 50% d'ici 2030 par rapport à 1990
	zéro émission nette d'ici 2050 - 75% d'ici 2040 par rapport à 1990
	zéro émission nette d'ici 2050 - 50 à - 60% d'ici 2030 par rapport à 1990

2. DÉMARCHES PARTICIPATIVES

La Municipalité et la Commission énergie et climat, ainsi que les services communaux ont été appelés à participer à l'élaboration de cette première génération du Plan climat aiglon. En complément, plusieurs démarches participatives ont permis d'intégrer les actrices et acteurs du territoire. Ces démarches ont eu pour but de collecter les idées des Aiglones et Aiglons, de sensibiliser la population aux enjeux climatiques et d'évaluer l'acceptabilité des mesures envisagées.

Le personnel communal, le conseil communal et la municipalité ont eu l'occasion d'effectuer une fresque du climat à la suite de laquelle ils ont proposé diverses mesures et ont fait part de leurs idées. Ils ont également pu exprimer leurs doutes concernant l'élaboration d'un plan climat communal. Dans une optique d'exemplarité, il était essentiel que le personnel communal et les autorités politiques soient intégrées dans le processus.

Les milieux agricoles et viticoles ont été sondés via un questionnaire en ligne permettant d'évaluer les problématiques liées aux changements climatiques que rencontrent les milieux agricoles et viticoles, comment ils y font faces et quels soutiens de la commune seraient utiles. Ce questionnaire avait pour but d'évaluer la situation actuelle des milieux agricoles aiglons face aux changements climatiques.

Les milieux économiques ont également été invités à s'exprimer à travers un questionnaire pour évaluer leur engagement au niveau des objectifs poursuivis. Ce questionnaire a permis d'identifier les aides qui pourraient s'avérer utiles à une meilleure prise en compte de ces enjeux par les actrices et acteurs économiques.

Les groupes d'intérêt et associations ont été invités à participer à un atelier pour définir des idées d'action et de mesures sur différentes thématiques ainsi que les freins et leviers à leur mise en œuvre.

En parallèle, **la population dans son ensemble** a été appelée à faire part de propositions d'actions via la « Balade du futur », une démarche mêlant participation et sensibilisation en ligne et via une exposition à travers le territoire aiglon.

Ces différentes démarches ont permis de recueillir plus de 700 propositions d'actions et idées de la part des aiglones et aiglons !

3. DEUX ENJEUX MAJEURS

Deux enjeux majeurs se présentent en matière de changement climatique : d'une part la réduction rapide des émissions de GES et du CO₂ en particulier ; d'autre part l'adaptation aux effets des changements climatiques déjà constatés et connus à moyen et long terme.

3.1. ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

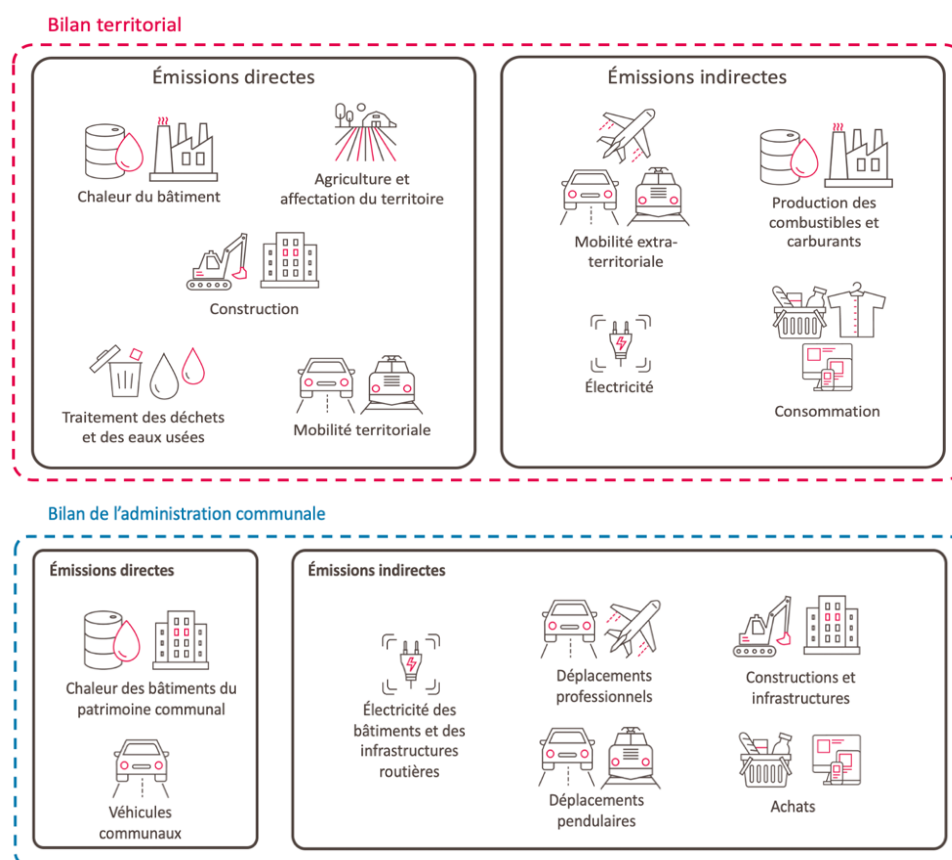
3.1.1. BILAN CARBONE TERRITORIAL

Le bilan carbone du territoire aiglon est basé sur les données de l'année 2018. Les données utilisées proviennent de sources fédérales, cantonales, régionales et communales. Ce bilan donne ainsi un ordre de grandeur des émissions liées au territoire communal.

Le bilan carbone territorial mesure toutes les émissions de GES réalisées sur le territoire. Celles-ci représentent 27% des émissions totales. La consommation d'énergie, la mobilité et, dans une moindre mesure, de l'agriculture en sont à l'origine.

Les émissions indirectes représentent quant à elles 73% des émissions totales du territoire et sont issues de la production de biens de consommation à l'extérieur du territoire communal, tels que vêtements et alimentation. La mobilité hors du territoire communal, les matériaux pour la construction de bâtiments et d'infrastructures, ainsi que la production d'énergies fossiles y contribuent également.

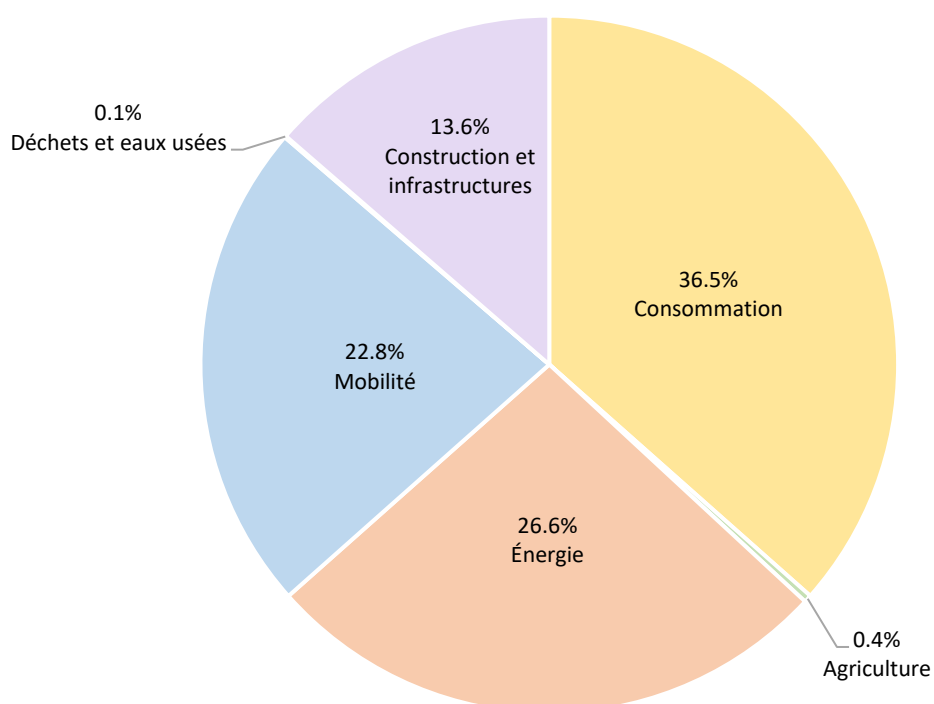
Limites du Bilan carbone (État de Vaud, 2021)



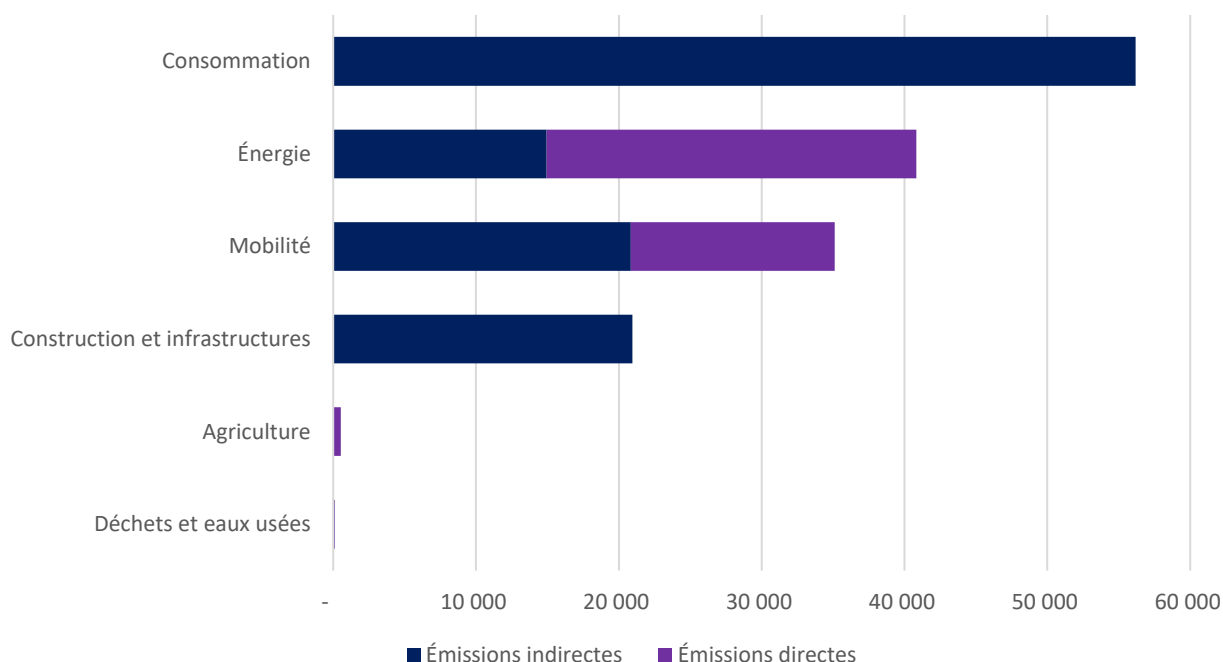
Les émissions de GES du territoire sont exprimées en kilogrammes équivalents CO2. Elles se répartissent comme suit :

	Émissions totales	Pourcentage	Tonnes par habitant
	Kg CO2-eq	%	T / hab.
Consommation	56'169	36.5%	5.5
Énergie	40'815	26.6%	4.0
Mobilité	35'120	22.8%	3.4
Construction et infrastructures	20'950	13.6%	2.0
Agriculture et affectation du sol	539	0.4%	0.1
Déchets et eaux usées	113	0.1%	0.0
Total	153'706		15.0

Répartition des émissions de GES du territoire



Répartition des émissions de GES par catégorie et par origine (directe et indirecte)



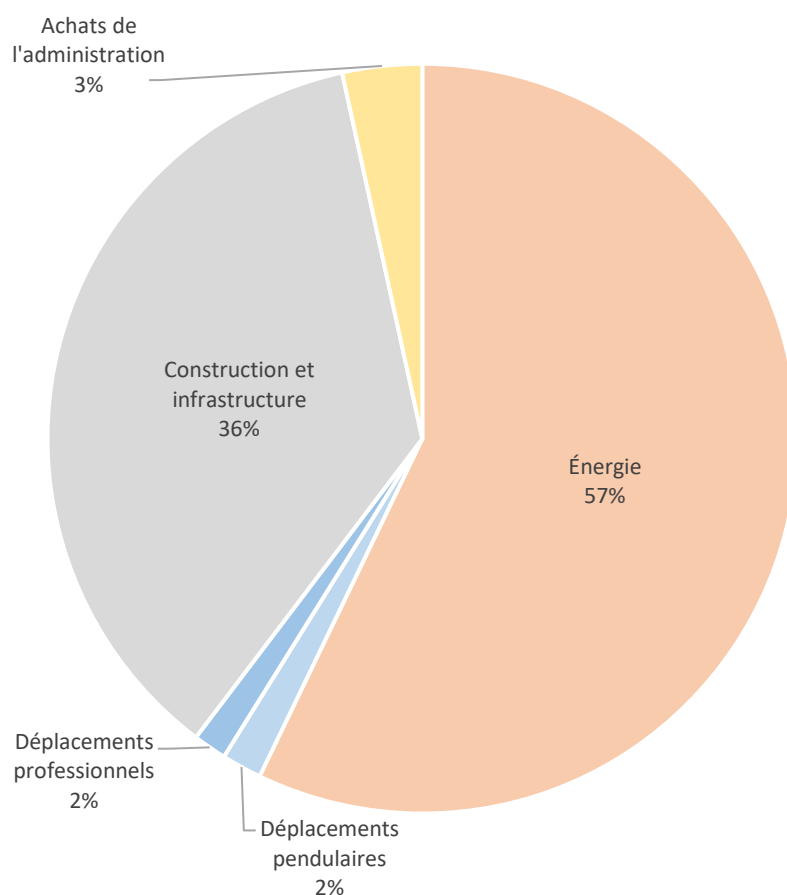
3.1.2. BILAN CARBONE DE L'ADMINISTRATION

Pour l'année 2018, les émissions de GES de l'administration communale d'Aigle ont été estimées à 3'766 tonnes d'équivalent CO₂, soit environ 2,5% des émissions du territoire. Sans surprise, le poste principal est l'énergie avec 57% des émissions totales. Cette catégorie englobe le chauffage des bâtiments et l'eau chaude, ainsi que l'électricité pour le patrimoine administratif et financier de la commune et l'éclairage public. Les données sont issues du relevé des consommations mis en place par la Commune.

La catégorie construction et infrastructure représente 36% des émissions. Cette catégorie comprend tous les travaux publics sur la commune, comme les routes, les travaux de génie civil et la construction ou la rénovation de bâtiments communaux.

Ces deux premières catégories à elles seules représentent plus de 90% des émissions de GES de l'administration. La consommation de biens ne représente que 3% des émissions et comprend les achats alimentaires, les véhicules ainsi que le matériel informatique et de bureau

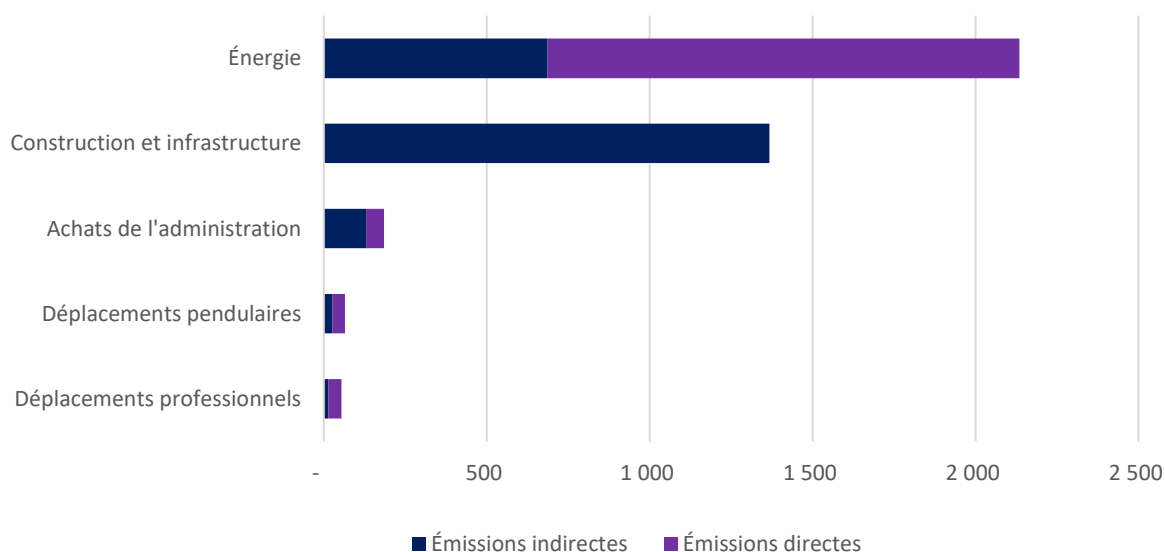
Répartition des émissions de GES de l'administration communale



Les déplacements pendulaires et professionnels représentent chacun un peu moins de 2% des émissions de GES de l'administration. Un sondage auprès de collaborateurs et collaboratrices de l'administration a permis de définir le nombre de kilomètres parcourus par année et par type de moyen de transports. Des facteurs d'émission moyen sont utilisés pour chaque mode de transport.

Un bilan carbone a été établie à l'échelle de l'administration communale, de son fonctionnement et de ses projets. Les émissions directes ont pour origine la combustion d'énergies fossiles pour le chauffage, et dans une moindre mesure pour les véhicules des services.

Répartition des émissions de GES de l'administration par catégorie et par origine (directe et indirecte)



Les émissions indirectes représentent plus de la moitié (58%) du total. Elles proviennent de la production de matériaux de construction et de la production d'énergie, plus particulièrement la production d'électricité, de mazout et de gaz à l'extérieur au territoire.

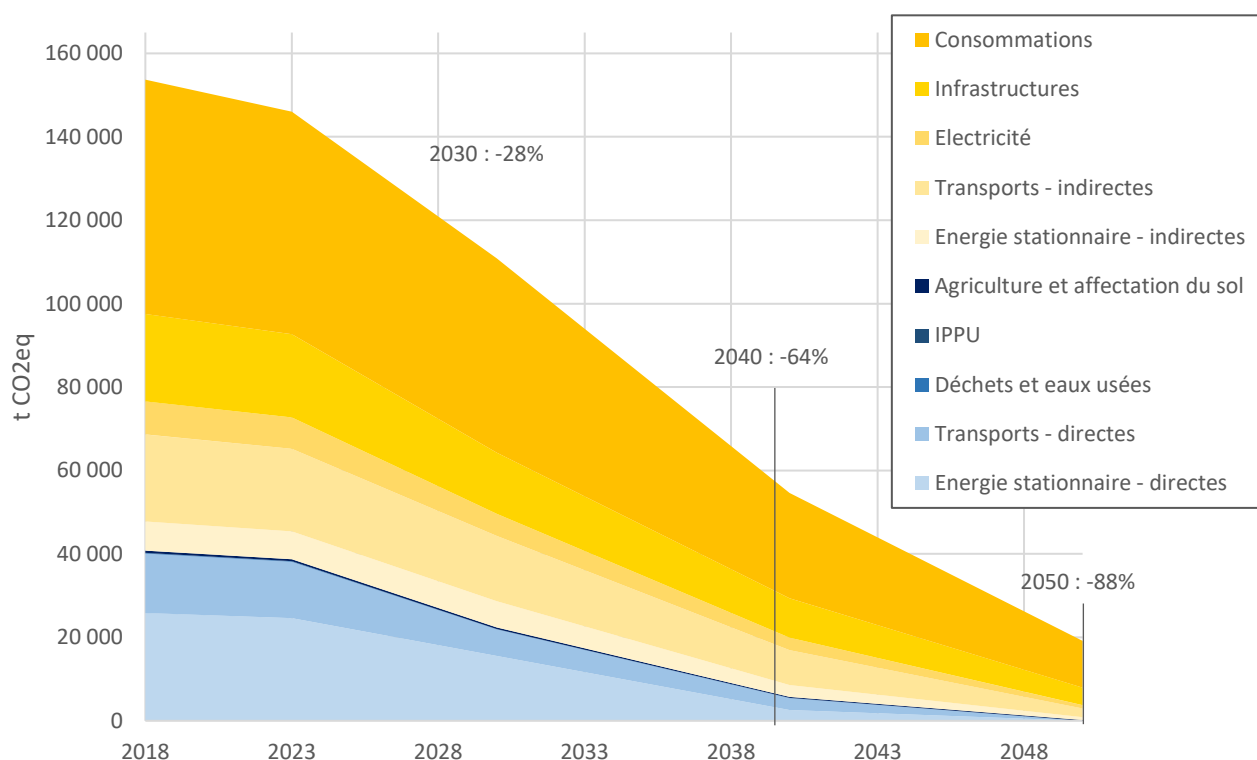
La consommation de carburants pour les véhicules, respectivement de mazout et de gaz pour le chauffage est donc à l'origine d'une grande partie des émissions de CO2 liées à l'administration et son fonctionnement. La substitution de chauffages fossiles par des énergies renouvelables ainsi que la conversion du parc de véhicules constitue donc un levier d'action majeur.

3.1.3. OBJECTIF DE RÉDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La trajectoire locale de réduction des émissions de gaz à effet de serre repose sur les stratégies fédérales et cantonales, sur les législations en vigueur ou prévues aux échelons supérieurs, ainsi que sur des objectifs sectoriels (set d'indicateur) propres à la ville d'Aigle.

Année de référence : 2018	Émissions directes	Émissions indirectes
2030 (court terme)	-45%	-22%
2040 (moyen terme)	-86%	-57%
2050 (long terme)	Zéro émission nette	-83%

Trajectoire de réduction des émissions de GES du territoire de la Ville d'Aigle en valeur absolue



Afin d'atteindre l'objectif « zéro émission nette », les émissions indirectes devront être réduites de 83% d'ici 2050. Le solde devra être compensé.

La trajectoire ainsi que les cibles qui en découlent sont basées sur de nombreux paramètres ainsi que sur les législations et stratégies supérieures. La marge de manœuvre d'une commune est également

prise en compte, car elle n'est pas la même dans tous les domaines. L'engagement de tous les acteurs et actrices du territoire aiglon reste largement nécessaire à l'atteinte des cibles et objectifs qui sont fixés. La Ville d'Aigle se doit donc de mobiliser sa population, ses entreprises et ses associations, et de mettre en place les conditions propices à un mode de vie durable.

3.2. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les trajectoires actuelles s'éloignent du scénario de stabilisation des changements climatiques. Malgré les progrès technologiques, les émissions ayant un impact sur le climat continuent d'augmenter, et, avec elles, le réchauffement. C'est donc sur la base d'un scénario *business as usual* que se base le portrait climatique futur de la Commune d'Aigle.

Celui-ci doit permettre d'anticiper les infrastructures et les aménagements urbains qui permettront de faire face à des événements climatiques extrêmes plus fréquents. Il doit également permettre d'accompagner l'économie, le tourisme, l'agriculture dans ce processus ; et de garantir à la population le maintien d'une qualité de vie élevée.

FORTES CHALEURS

En 2060, le jour le plus chaud de l'année pourra parfois atteindre des pics supérieurs à 40°C durant les vagues de chaleur estivales.

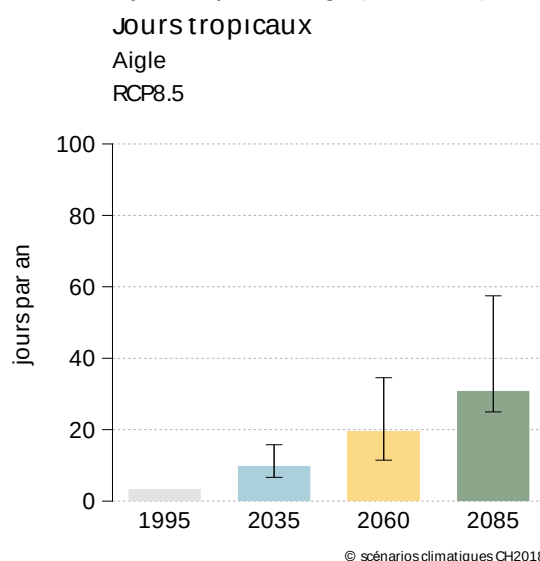
En 2085, le nombre de jours dépassant les 30°C pourrait être de l'ordre de 40 par année, contre moins de 10 actuellement.

Les zones urbanisées telles que le centre-ville d'Aigle y seront particulièrement exposées avec une différence significative de température par rapport à la campagne environnante. Le phénomène est particulièrement fort durant la nuit, ce qui augmente le risque de nuits tropicales durant lesquelles le thermomètre ne descend pas en dessous de 20° C.

Les fortes chaleurs ont des effets multiples aussi bien sur la population que sur les milieux naturels et construits. L'arborisation est le premier moyen de lutte contre les îlots de chaleur : selon une étude mandatée par le canton sur les 10 plus grandes villes vaudoises, Aigle se situe en bas du classement avec un indice de canopée urbaine (ICU) de 6%. Une étude plus précise mandatée par la Ville d'Aigle a conclu à un taux de canopée légèrement supérieur (8%) mais qui la place toujours en bas du classement vaudois dont l'ICU moyen se situe à 13.6%. La présence de plusieurs zones industrielles – en particulier celle qui borde le Rhône – et d'un bourg historique densément construit explique en partie ce résultat.

Bien que la configuration du bâti, l'utilisation du sol et du sous-sol compliquent la tâche, il s'agit bien de végétaliser en priorité les espaces identifiés comme des îlots de chaleur mais aussi leur périphérie qui offre parfois plus d'opportunités. Un taux de canopée de 25% dans l'espace bâti est communément visé d'ici au milieu du siècle pour adapter le territoire au climat de demain. Pour atteindre cet objectif, la ville doit au moins tripler le nombre d'arbres sur son territoire.

Évolution des jours tropicaux à Aigle (NCCS, 2018)



Si l'arborisation est très efficace pour lutter contre les fortes chaleurs, la perméabilité et végétalisation des sols, ainsi que la présence de points d'eau, peuvent également permettre de réduire les températures au niveau du sol.

ÉTÉS SECS

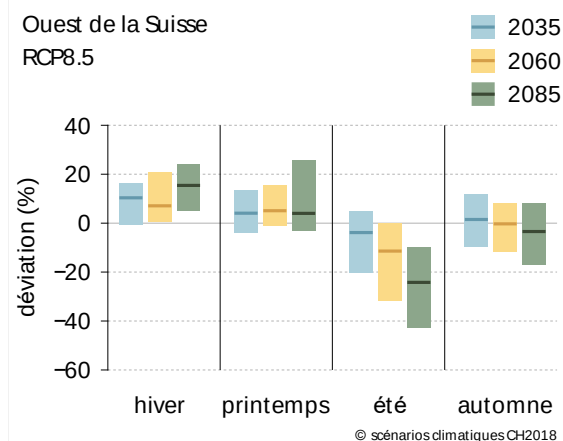
Les quantités annuelles de précipitation resteront sensiblement les mêmes jusqu'à la fin du siècle. Cependant, selon les scénarios de la confédération, une diminution de l'ordre de 40% des quantités d'eau est à prévoir sur la période estivale en 2085 par rapport à la période 1981-2010.

Les étés seront donc plus chauds, comme vu précédemment, mais également plus secs. A l'inverse, le printemps et l'hiver seront légèrement plus humides.

La commune d'Aigle se trouve dans une zone particulièrement touchée par les futures diminutions de précipitations estivales, surtout en comparaison du reste du pays. Dans le Chablais et les Préalpes, une diminution d'environ 25% est prévisible contre une baisse de 10% au Nord de la Suisse.

L'intensification des fortes chaleurs estivales et la diminution des précipitations durant cette période risquent de mettre tous les utilisateurs d'eau sous pression. Ainsi, l'agriculture verra ses besoins en irrigation augmenter. Les périodes prolongées de basses eaux (étiages) des cours d'eau représentent un risque supplémentaire pour l'approvisionnement en eau et la production d'électricité, en plus de nuire à la faune aquatique. Les forêts seront quant à elles plus sèches, ce qui les rendra davantage sujettes aux incendies et au dépérissement.

Déviati on des précipitations dans l'ouest de la Suisse (NCCS, 2018)



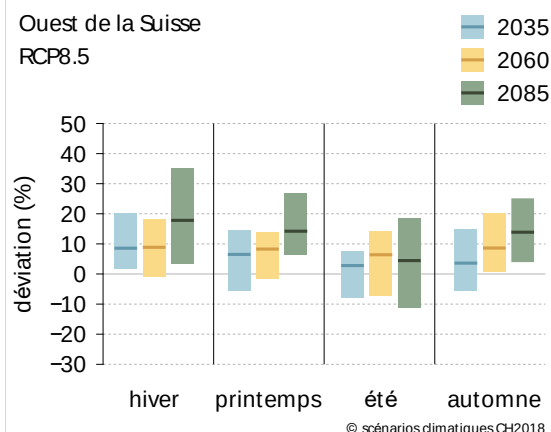
FORTES PRÉCIPITATIONS

La tendance générale d'ici la fin du siècle va vers une diminution des précipitations estivale et une augmentation des précipitations hivernales.

Ces modifications de la répartition saisonnière des pluies s'accompagnent également d'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des pluies. Le maximum de précipitations quotidiennes augmentera d'environ 35% à la fin du siècle. Les pluies seront également plus intenses au printemps et en automne.

La commune d'Aigle se situant proche des Alpes, elle est moins touchée par l'augmentation du maximum de précipitation sur une journée que d'autres régions. Cependant, elle est également à la limite du plateau vaudois, une des zones les plus affectée. Une augmentation de 10% à 30% du maximum journalier est donc à prévoir en 2085. L'hiver verra donc une augmentation générale des pluies accompagnée d'événements de précipitations extrêmes plus forts et plus fréquents qu'auparavant.

Déviati on du maximum de précipitation sur un jour pour l'ouest de la Suisse (NCCS, 2018)



Trois grands aléas représentent un danger pour une grande part du territoire : les inondations par les crues, les glissements de terrain et le ruissellement. La troisième correction du Rhône et les

renaturations de la Grande Eau et du Grand Canal doivent permettre d'y répondre au moins en partie. Toutefois, les cours d'eau aiglons ont actuellement des débits relativement faibles durant l'hiver et élevés au printemps. D'ici 2085, le débit de la Grande-Eau sera considérablement modifié avec des hautes eaux entre janvier et juin, en même temps que les gros épisodes de pluie.

Sur la rive droite de la Grande-Eau, les secteurs Vers-Pousaz et La Fontaine sont sujets aux glissements de terrain. Ce phénomène pourrait être accru par des épisodes de sécheresses estivales suivies de pluies intenses.

L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des précipitations amènera finalement un surplus d'eau de ruissellement qu'il s'agira d'absorber à l'échelle du territoire. Si les hauteurs d'eau se situeront généralement autour de 10 centimètres au maximum, elles pourraient atteindre jusqu'à 25 centimètres dans les zones les plus basses, y compris dans la plaine agricole avec un risque de perte de production. Comme pour les glissements de terrains, ce phénomène est accentué si de fortes précipitations ont lieu après une période de sécheresse prolongée, un sol trop sec n'arrivant pas à absorber une forte quantité d'eau rapidement.

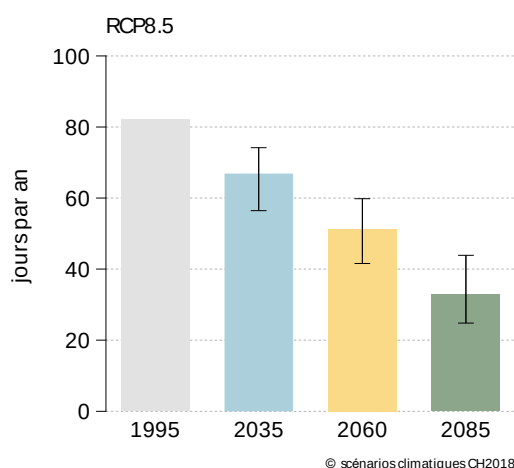
ISOTHERME DU ZÉRO DEGRÉ

Les températures vont augmenter très fortement en été mais pas uniquement. Les autres saisons seront également touchées par une augmentation significative des températures, ce qui implique de nombreux changements en particulier en hiver. Les jours de gel seront deux fois moins nombreux que lors de la période de référence, passant de 80 à moins d'une quarantaine par année à Aigle. La neige sera de moins en moins présente en plaine mais également en montagne. Les jours d'hiver avec une température maximale de 0° seront quasiment inexistantes à Aigle.

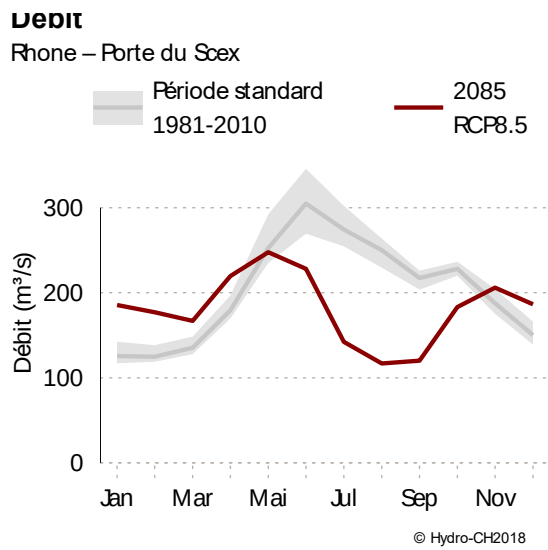
L'augmentation des températures annuelles pourrait être une opportunité pour l'agriculture avec une période végétative plus longue. Néanmoins, les nouvelles conditions climatiques ne conviendront pas à de nombreuses cultures actuellement en place à Aigle. Il s'agit donc d'adapter ces dernières à de nouvelles conditions climatiques. L'impact sur les forêts n'est pas encore clair mais il est certain que les espèces exotiques envahissantes, qui supportent généralement mal le gel, pourront prospérer.

Comme mentionné précédemment, la répartition des précipitations sur l'année sera grandement modifiée, avec une période de sécheresse prolongée durant l'été et des événements extrêmes plus fréquents. À cela s'ajoutera une forte diminution des précipitations sous forme de neige à toutes les altitudes, provoquant un décalage dans le temps de la fonte des glaciers et des neiges. Ainsi, en été, le débit des cours d'eau sera bien plus bas qu'aujourd'hui.

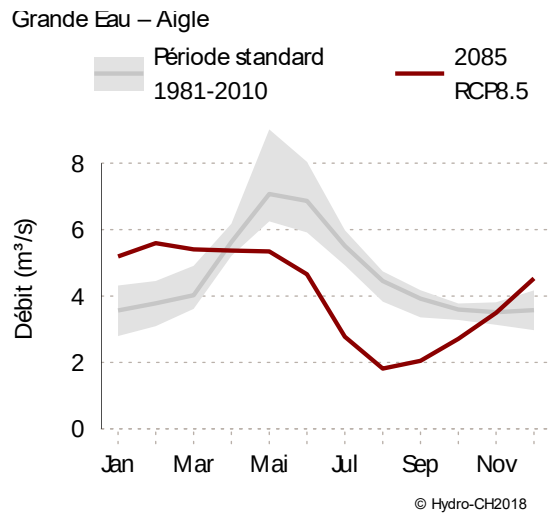
Évolution des jours de gel à Aigle (NCCS, 2018)



Débit du Rhône à la porte de Scex (NCCS, 2018)



Débit de la Grande-Eau à Aigle (NCCS, 2018)



4. PLAN CLIMAT AIGLON

Le plan d'action doit permettre de concrétiser la vision et les objectifs de la Ville d'Aigle en faisant usage de toute la marge de manœuvre dont elle dispose. Pour limiter les conséquences du réchauffement climatique, la hausse des concentrations de GES dans l'atmosphère doit cesser d'ici 20 ans. Une baisse des émissions à un niveau proche de zéro est donc nécessaire.

Les actions présentées s'appuient en particulier sur le diagnostic établi, sur les démarches participatives menées, ainsi que sur les stratégies communales, cantonales et nationales existantes. Elles sont réparties en cinq domaines et vingt axes qui orienteront les actions municipales.

Dans chacun de ces domaines, des actions et objectifs spécifiques à l'administration communale ont été définis. Elle s'engage ainsi, le plus souvent possible, à servir d'exemple en la matière.

Energie et bâtiments

- Viser la sobriété et l'efficacité énergétique
- Encourager la rénovation des bâtiments
- Recourir au potentiel d'énergies renouvelables locales
- Généraliser des constructions durables

Mobilité

- Développer les mobilités actives
- Renforcer l'attractivité des transports publics
- Diminuer et décarboner les transports individuels motorisés
- Développer une ville de la proximité

Territoire et adaptation au changement climatique

- Végétaliser et désimperméabiliser
- Promouvoir des pratiques agricoles durables
- Préserver les ressources naturelles du territoire
- Protéger la population des effets des changements climatiques

Biodiversité

- Préserver et renforcer les valeurs écologiques existantes
- Densifier les surfaces proches de l'état naturel dans l'espace bâti
- Renforcer la qualité de l'infrastructure écologique
- Promouvoir la préservation de la biodiversité

Modes de vie

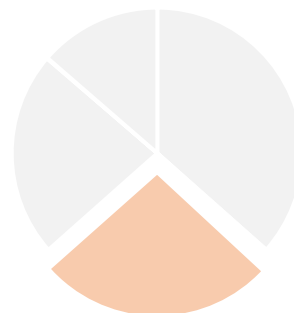
- Soutenir le développement d'une économie durable
- Promouvoir une alimentation locale et bas carbone
- Encourager une consommation décarbonée
- Favoriser le vivre ensemble et améliorer la qualité de vie

4.1. ÉNERGIE ET BÂTIMENTS

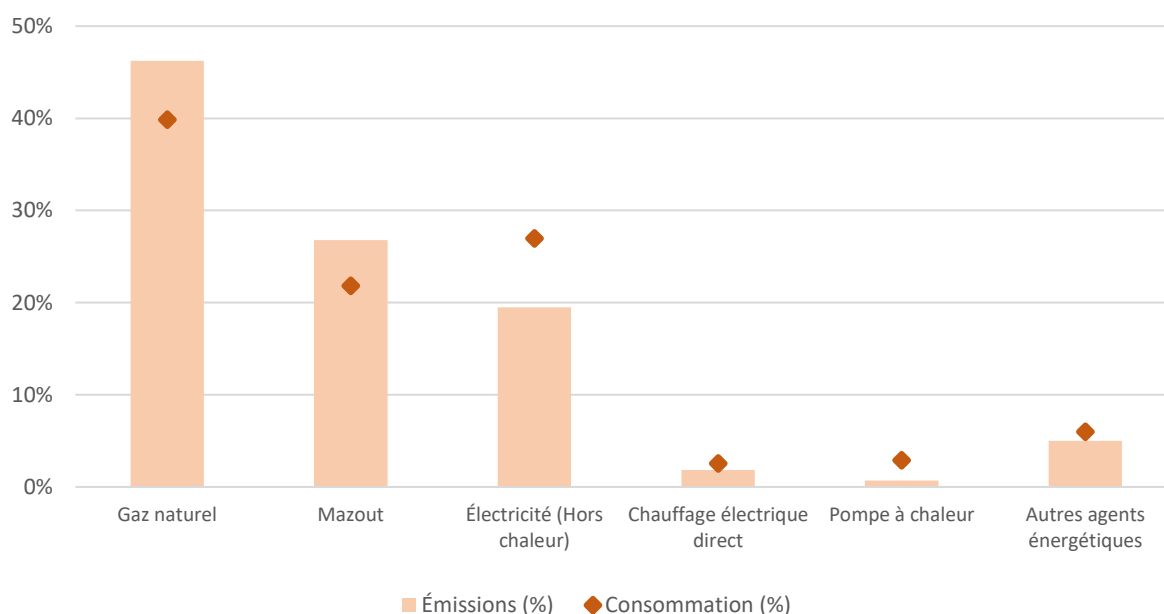
ETAT DES LIEUX

En 2018, environ un quart des émissions de gaz à effet de serre du territoire ont pour origine la consommation d'énergie. Elles sont principalement émises lors de la combustion de mazout et de gaz pour le chauffage des bâtiments et la production d'eau chaude.

Les autres types de chauffages sont à l'origine de moins de 10% des émissions. L'électricité représente un peu moins de 30% de l'énergie consommée, pour environ 20% des émissions.



Répartition des émissions de GES et de la consommation par agent énergétique



Depuis 2009, des aides financières sont offertes aux propriétaires pour la rénovation énergétique des bâtiments. La mobilité douce et les transports publics font également l'objet d'aides financières.

Des actions ponctuelles ont également été menées dans le domaine de l'énergie : participation aux Journées du soleil, action « Eco-logement » visant les économies d'énergies dans les logements collectifs, appel d'offre groupé pour des installations photovoltaïques chez les propriétaires de logements individuels, ou encore vente de pommeaux de douche permettant d'économiser environ 50% d'eau chaude.

Des communications sont également faites régulièrement avec la collaboration des médias régionaux. Le journal communal « Aigle infos » ou encore la distribution de tout-ménages permettent également d'informer et sensibiliser.

Afin d'accompagner la transition vers les énergies renouvelables, la Commune dispose également d'une Planification énergétique territoriale (PET) depuis 2021. Celle-ci permet d'anticiper les besoins futurs à l'échelle communale. Elle identifie également les possibilités d'y répondre avec des énergies renouvelables produites localement. Le potentiel solaire est connu grâce à un cadastre solaire réalisé

en 2015. Il est désormais actualisé par la Confédération à l'échelle nationale. Le développement du réseau de chauffage à distance est soutenu par la Commune également.

Grâce aux incitations communales, cantonales et fédérales, 11% du potentiel solaire est exploité en 2023. Un chiffre presque deux fois plus élevé qu'en moyenne suisse. 12.5% des bâtiments sont par ailleurs alimentés par des énergies renouvelables et ce chiffre est appelé à croître rapidement avec l'arrivée du chauffage à distance alimenté par les rejets de chaleur de l'usine de valorisation thermique des déchets (UVTD) de Satom SA.

Un bilan énergétique a été effectué sur la base des données 2022 et indique une tendance largement positive par rapport aux objectifs de la planification énergétique (2018).

D'ici 2035, Aigle devrait compter environ 14'500 habitant-e-s. Dans la zone industrielle, de nouvelles entreprises s'installent ou s'étendent. A l'échelle du territoire, une augmentation d'environ 30% des surfaces chauffées est à prévoir. Accompagner cette croissance rapide tout en diminuant la consommation énergétique globale représente un défi. En 2022, sur l'ensemble des bâtiments qui doivent être assainis aux normes actuelles, 17.5% l'étaient déjà.

VISION 2030

En 2030, les objectifs de la Planification énergétique territoriale sont dépassés. Grâce notamment au déploiement du réseau de chauffage à distance, 40% des bâtiments du territoire ne sont plus alimentés par des énergies fossiles pour le chauffage et l'eau chaude.

Un quart des bâtiments construits avant 2000 sont rénovés. Ils sont considérés comme pas suffisamment efficaces pour atteindre les objectifs. Les nouvelles constructions respectent des critères de durabilité et d'efficacité énergétique élevés.

L'approvisionnement électrique du territoire est assuré à 100% par des énergies renouvelables, dont une grande partie grâce à l'électricité solaire produite sur place.

Objectifs spécifiques pour le territoire en 2030

- Atteindre 40% d'énergies renouvelables pour le chauffage et l'eau chaude ;
- Exploiter 40% du potentiel solaire ;
- Rénover 25% des surfaces à assainir.

EXEMPLARITÉ

Aigle est labellisée Cité de l'énergie depuis 2009. L'évaluation de la Ville s'est améliorée au fil de chaque ré-audit. Depuis plusieurs années, une comptabilité énergétique est tenue pour la consommation d'énergie du patrimoine administratif et financier, des véhicules et des installations (eau potable, eaux usées, éclairage public). Celle-ci a par ailleurs été consolidée ces deux dernières années.

La rénovation des bâtiments les plus énergivores a été entreprise avec notamment les travaux effectués sur le site scolaire de la Planchette. La rénovation en cours des trois bâtiments qui constituent le site de l'Hôtel de Ville et la prochaine rénovation du « Bec d'Aigle » vont également dans ce sens. D'autres projets de rénovation sont également planifiés dans les années à venir. Lors des rénovations, les bâtiments sont systématiquement équipés de panneaux photovoltaïques. Une étude est en cours pour connaître le potentiel effectif pour l'ensemble des toitures communales.

Dix bâtiments communaux sont désormais équipés d'installations photovoltaïques qui totalisent une puissance installée de 285 kWc environ. La STEP produit en plus de l'électricité et de la chaleur à partir des boues d'épuration. La future STEP régionale produira davantage d'énergie. La totalité des activités de l'administration et ses services est alimentée en électricité 100% renouvelable depuis 2018.

La mue vers un éclairage public 100% LED et respectueux de la faune sera également prochainement complétée.

A ce jour, seuls le collège Michel Mayor, le Kiwi et les bâtiments de la médiathèque sont alimentés par des énergies renouvelables. La plupart des bâtiments communaux seront raccordés au réseau de chauffage à distance dès sa mise en service. Les émissions CO2 des installations individuelles seront ainsi éliminées.

Objectifs spécifiques pour l'administration en 2030

- Atteindre 100% d'énergies renouvelables pour la chaleur et l'eau chaude ;
- Exploiter 50% du potentiel solaire.

PLAN D'ACTION

Viser la sobriété et l'efficacité énergétique

- Réglementer l'éclairage commercial
- Mettre en place un programme d'efficacité énergétique

Encourager la rénovation des bâtiments

- Mettre en place des aides financières et rechercher des solutions innovantes pour encourager la rénovation des bâtiments
- Faciliter les démarches administratives liées à la rénovation énergétique
- Exiger l'établissement d'un CECB Plus lors de rénovation énergétique

Recourir au potentiel d'énergies renouvelables locales

- Déployer le chauffage à distance de façon proactive
- Garantir l'exploitation du potentiel photovoltaïque lors des autorisations de construire
- Intégrer la planification énergétique dans le plan d'affectation communale

- Accompagner les propriétaires dans le remplacement des chauffages fossiles et électrique directes
- Étudier le potentiel de développement des énergie renouvelable (hors solaire)

Généraliser des constructions durables

- Réaliser et mettre à disposition des guides et informations à disposition des architectes et maître d'ouvrage
- Intégrer un indice d'énergie grise dans les documents directeurs

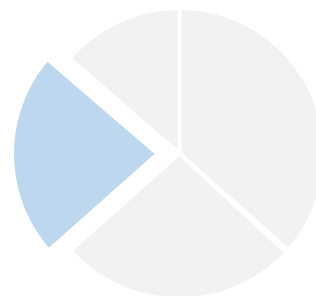
Exemplarité

- Conserver et renforcer le label Cité de l'Energie
- Réaliser une planification de l'assainissement des bâtiment communaux
- Optimiser la consommation du traitement des eaux usées via le projet de la future STEP
- Optimiser la consommation de chaleur des bâtiments communaux
- Étudier le potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux et l'exploiter de manière optimale
- Adopter de haut standard écologique pour la construction de nouveau bâtiments communaux
- Raccorder les bâtiments communaux au réseau de chaleur à distance
- Adapter les bâtiments publics aux fortes chaleurs
- Réduire la consommation d'électricité de l'éclairage public
- Examiner la faisabilité de réaliser une piste cyclable solaire
- Optimiser la consommation du traitement des eaux usées via le projet de la future STEP

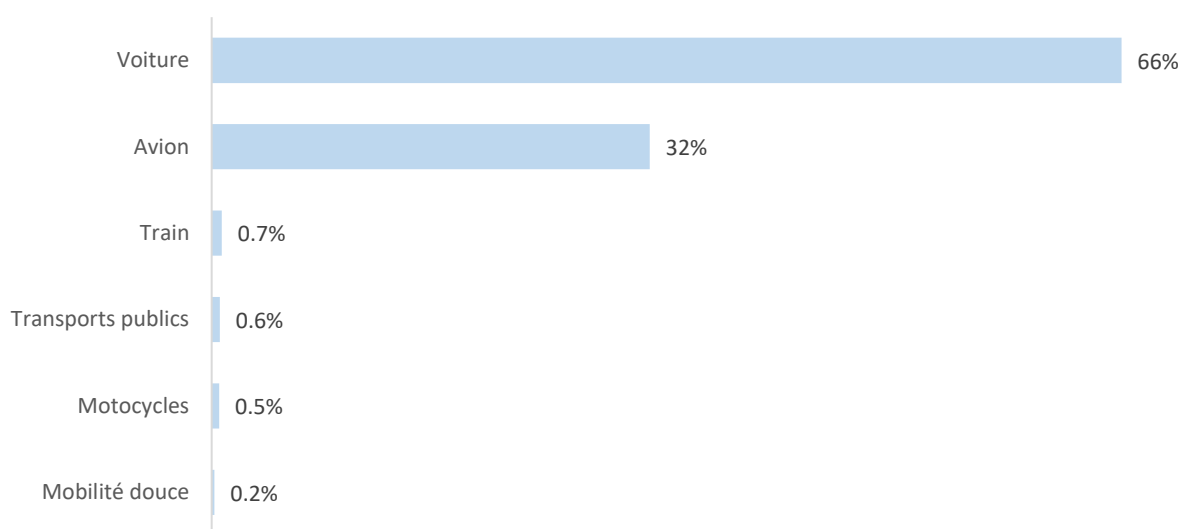
4.2. MOBILITÉ

ETAT DES LIEUX

La mobilité représente elle aussi près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre. La majorité de ces émissions sont liées aux déplacements effectués hors de la commune par les Aiglannes et Aiglons. La voiture est à l'origine des deux tiers de ces émissions. Les déplacements effectués en avion suivent avec environ un tiers des émissions. Le train et les autres transports publics représentent à peine plus d'un pourcent des émissions alors qu'ils sont utilisés pour environ 20% des trajets.



Répartition des émissions de GES par mode de transport



Adopté en 2021, le Plan directeur communal pose entre autres les bases d'un réseau de voies de circulations réfléchi dans sa globalité. Il identifie ainsi les besoins de réaliser des aménagements pour la mobilité douce et de repenser le stationnement des voitures sur le domaine public. Dans l'optique de limiter les besoins de déplacement, le Plan directeur vise par ailleurs à créer des centres secondaires au sein des quartiers.

Le Schéma directeur cyclable identifie dans le détail les projets à mener afin de favoriser l'essor de la mobilité douce. Parmi les projets concrétisés, on peut citer les rues cyclables créées en 2023 sur le Chemin du Châtelard, le Chemin des Pommiers et le Chemin des Vergers ; ainsi que diverses bandes cyclables réalisées sur les axes principaux.

La sécurité étant l'obstacle principal à l'utilisation du vélo, la circulation est aujourd'hui limitée à 20 ou 30km/h sur la plupart des routes communales. En incluant les zones piétonnes, 80% des voiries communales sont propices à la pratique du vélo.

Dans le même temps, des vélos en libre-service, des bornes de réparation vélo et de nombreux abris vélos sont à disposition sur l'ensemble du territoire communal. Une ligne « vélobus » est en place pour les écoliers qui se rendent sur le site scolaire de la Planchette.

Des aides financières sont offertes pour l'acquisition de vélos à assistance électrique ou à la force de mollets, ainsi que pour les abonnements de transports publics de la zone 80 (Aigle). Entre les trains et les bus, l'offre se développe progressivement afin de répondre à une demande croissante. Celle-ci a d'ailleurs nécessité le réaménagement de la Place de la gare dont les multiples usages suscitaient des tensions croissantes.

Divers événements et communications mettent en avant les bienfaits de la mobilité douce et du vélo en particulier, comme la Fête du Vélo organisée depuis plusieurs années. Lors du dernier micro-recensement en 2015, 5% des distances étaient parcourues à pied ou à vélo et 21% en transports publics. La mobilité individuelle motorisée représentait ainsi 74% des distances parcourues. 2% des véhicules utilisés à cette fin étaient électriques en 2023.

VISION 2030

En 2030, dix pour cent des habitantes et habitants se déplacent quotidiennement à vélo. Les arrêts de bus ont été mis aux normes et offrent par la même plus de confort à l'ensemble des usagers. La cadence renforcée et les horaires étendus permettent aux transports publics de répondre aux besoins d'un tiers de la population.

Le réaménagement de la Route d'Evian, de l'Avenue du Cloître, du Chemin du Grand-Chêne, de la Rue du Rhône et de la Rue du Midi ont notamment permis de faire un peu de place à cette forme de mobilité. Le vélo permet de se déplacer dans l'agglomération en toute sécurité grâce à des itinéraires sécurisés et la modération du trafic sur la quasi-totalité des routes communales.

Un quart des véhicules n'émet plus de gaz à effet de serre en roulant et l'usage de la voiture est de moins en moins attractif. Le développement d'offres de loisirs et de commerces locaux permet de répondre à ses besoins à proximité immédiate de chez soi. Grâce à l'offre des transports publics régionaux et la qualité des réseaux de mobilité douce, le nombre de voitures par habitant diminue encore. Le nombre total de voiture sur le territoire se stabilise quant à lui. Les surfaces consacrées au stationnement des véhicules ont été réduites dans les secteurs centraux, libérant ainsi de la place pour les autres formes de mobilité et pour des espaces publics végétalisés.

Objectifs spécifiques pour le territoire en 2030

- Atteindre une part modale de 10% des distances en mobilité active ;
- Atteindre une part modale de 30% en transports publics ;
- Atteindre 25% de voitures sans émissions directes.

EXEMPLARITÉ

En 2023, la Municipalité a mené une enquête de mobilité auprès des collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale. Ce premier diagnostic permettra de mieux saisir les besoins en matière de mobilité. Il servira également à développer un plan de mobilité pour l'administration afin d'encourager une mobilité durable. Selon le sondage effectué, environ 40% des employés de l'administration se déplacent déjà en transports publics ou mobilité douce.

Des vélos ainsi qu'un véhicule partagé sont à disposition des services communaux pour les trajets occasionnels. La flotte de véhicules entame lentement sa transition vers une mobilité sans émission directe de gaz à effet de serre. Il en va d'ailleurs de même pour le parc de machines. Au total, environ 5% du parc possède des motorisations non-fossiles.

Le Schéma directeur cyclable a quant à lui posé les bases d'un réseau dédiés à une mobilité active. La connectivité de ce réseau au niveau régional est assurée au travers du projet d'agglomération Chablais Agglo. La mise en œuvre de cette planification se poursuit en même temps que le réaménagement des espaces publics dont les contours ont été posés dans le Schéma directeur des espaces publics.

L'observatoire de la mobilité, initié en 2022, se poursuivra jusqu'en 2025. Il permettra de connaître les habitudes de la population aiglone en matière de mobilité, d'adapter certaines mesures ou d'en envisager de nouvelles.

Objectifs spécifiques à l'administration en 2030

- Atteindre une part modale de 50% pour la mobilité douce et les transports publics ;
- Atteindre un parc de véhicules et machines à 50% sans émission directe de gaz à effet de serre.

PLAN D'ACTION

Développer une mobilité active

- Réaliser un plan de mobilité scolaire
- Modérer le trafic TIM sur l'ensemble des routes en localité (zones 30, zones 20, zones piétonnes., etc.)
- Développer un réseau de mobilité douce local et régional, sûr et confortable

Renforcer l'attractivité des transport publics

- Mettre au norme les arrêts de transports publics
- Développer le réseau de bus d'agglomération

Décarboner les transports et réduire le trafic automobile

- Encourager la transition vers une flotte de bus et de taxis sans émissions directes
- Réaliser une planification du stationnement et réduire le nombre de places de parc en surface
- Développer le réseau de car sharing et le covoiturage
- Exiger des plans de mobilité pour les entreprises de plus de 30 employés.
- Développer le réseau de bornes de recharge électrique

Développer une ville de proximité (la ville au ¼ d'heure)

- Promouvoir et développer des offres de loisirs durable et de proximité
- Créer des interfaces multimodales et de transport de marchandise

Exemplarité

- Réaliser un plan de mobilité pour l'administration communale
- Optimiser et renouveler le parc communal de véhicules et de machines

4.3. TERRITOIRE

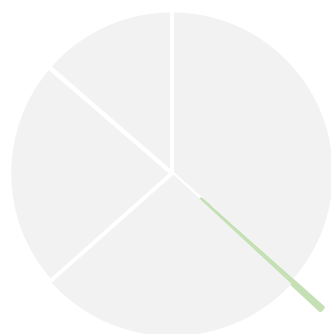
ETAT DES LIEUX



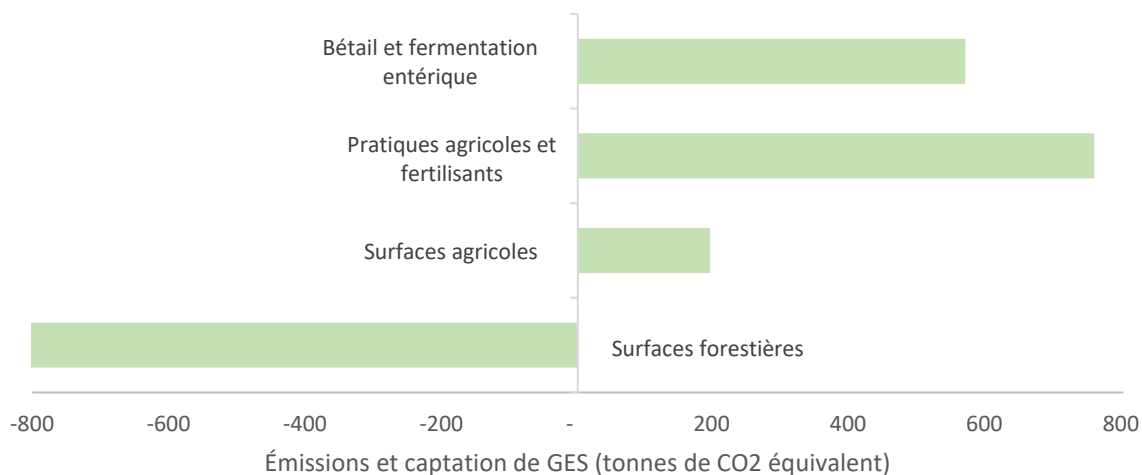
La construction de nouveaux bâtiments et d'infrastructures est à l'origine de 13.6% des émissions de gaz à effet de serre.

Les émissions liées à l'agriculture (0.4%) sont particulièrement faibles en comparaison des autres domaines. Elles sont inférieures à la moyenne cantonale car il y a peu d'élevages de bétail sur le territoire. L'agriculture revêt toutefois une double importance : d'abord parce qu'elle permet une production alimentaire, mais également car elle est particulièrement vulnérable aux changements climatiques.

Les forêts communales ont quant à elles un bilan carbone négatif : les arbres qui la composent séquestrent plus CO₂ que n'en génère son exploitation. Grâce à un Plan de gestion des forêts communales, celles-ci sont gérées durablement en prenant en compte les spécificités des différents boisements qui la composent.



Répartition des émissions de GES issus de l'agriculture et de l'affectation des sols



Les changements climatiques exposent le territoire de la Commune d'Aigle et sa population à des risques accrus d'inondation ainsi qu'à des périodes de sécheresses et de canicules plus longues. L'utilisation de l'eau est appelée à se renforcer tandis que sa disponibilité pourrait être limitée à certaines périodes. La consommation actuelle s'élève à environ 150 mètres cubes par habitant et semble stable malgré l'augmentation de la population et des activités.

Aujourd'hui, une grande partie de zone industrielle se situe en zone de danger imprévisible en raison de la proximité du Rhône. Le quartier des Salines et le Bourg se trouvent quant à eux en zone de danger moyen en raison de la proximité de la Grande Eau. De même, une grande partie du secteur Nord de la Ville est exposé à un danger faible mais pas inexistant. Face aux aléas climatiques, de nombreux aménagements deviennent nécessaires. C'est à cet effet que les cartes de danger sont actualisées régulièrement. Plusieurs renaturations et corrections de cours d'eaux ont été également réalisées ou

le seront prochainement, comme la troisième correction du Rhône (R3), la renaturation d'un tronçon du Grand Canal et celle d'un tronçon de la Grande-Eau.

Dans le même temps, l'imperméabilisation des sols devient un enjeu important. C'est ainsi que le Parking Chevron a été réaménagé en partie avec des revêtements perméables. D'autres projets en cours visent également à réduire les surfaces actuellement imperméabilisées. La révision en cours du Plan d'affectation communal permettra également d'introduire un certain nombre de bonnes pratiques pour limiter le ruissellement de l'eau sur l'ensemble du territoire et prévenir ainsi les risques d'inondations. La mise en séparatif du réseau d'eaux usées se poursuit depuis de nombreuses années afin d'éliminer les apports d'eau de pluie à la station d'épuration.

Face à des températures plus élevées et sur des périodes allongées, la nécessité d'augmenter le taux de canopée du territoire communal est évidente. Aujourd'hui, le taux de canopée du territoire communal se situe à 8% soit deux à trois fois inférieur à la moyenne du Canton de Vaud. Cela s'explique toutefois par la présence d'une zone agricole et de vignobles qu'il est parfois délicat d'arboriser. Le nombre d'arbre sur le domaine communal s'élevait à 850 en 2021. De nombreuses plantations ont d'ores et déjà été effectuées mais prendront 10 à 15 ans avant de montrer leurs effets.

Le Plan directeur communal est concrétisé par le Schéma directeur des espaces publics. Celui-ci comprend des mesures afin de retrouver des sols perméables et accroître l'arborisation du domaine public. La prochaine révision du Règlement communal sur la protection des arbres viendra quant à elle assurer le maintien et le renouvellement du patrimoine actuel sur l'ensemble du périmètre bâti. Le futur Plan d'affectation communal jouera finalement un rôle décisif dans ce domaine.

VISION 2030

En 2030, la mise en œuvre du Schéma directeur des espaces publics est entièrement réalisée. Les secteurs clés du centre-ville ont été perméabilisés et végétalisés, apportant de la fraîcheur aux habitations qui les entourent. L'arborisation des parcs publics est renforcée. Pour toutes les nouvelles constructions et les aménagements extérieurs privés, l'imperméabilisation des sols est limitée et des arbres doivent être plantés. L'augmentation des températures en ville est ainsi limitée. Les arbres plantés dans les années 2020 poussent mais ne développent pas encore leur plein potentiel : l'arborisation du territoire se poursuit donc pour atteindre une couverture de 20% dès 2040.

Pour les nouvelles constructions comme pour les rénovations, le réemploi des matériaux et l'utilisation de matériaux biosourcés sont encouragés.

Les terrains agricoles et viticoles communaux sont exploités sans produits chimiques de synthèse. Les propriétaires privés sont régulièrement sensibilisés et incités à faire de même, notamment au travers d'échanges d'expérience.

La Grande Eau est entièrement renaturée en bordure de la zone bâtie. Le lit du Rhône est élargi et renaturé en bordure de la zone industrielle. Celle-ci est désormais hors danger d'inondation, tout comme le centre-ville. Le nombre de constructions dans des zones de danger élevé est drastiquement réduit.

Objectifs spécifiques pour le territoire en 2030

- Augmenter l'indice de canopée urbaine à 10% ;
- Atteindre 1000 arbres plantés sur les parcelles communales.

EXEMPLARITÉ

Dans le cadre des projets développés ces dernières années, la Municipalité et les services communaux ont porté une attention particulière à l'adaptation au changement climatique. Une étude de l'arborisation urbaine a par exemple permis d'évaluer l'adéquation du patrimoine arboré face à l'augmentation des contraintes climatiques.

Le Plan directeur communal a posé les bases de l'adaptation du territoire au changement climatique, en inscrivant notamment comme objectif d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre les îlots de chaleur urbains. Du point de vue de l'eau, la consommation reste élevée en raison notamment de la présence de nombreuses fontaines alimentées par le réseau d'eau potable.

Le Schéma directeur des espaces publics a permis d'ancrer les intentions du Plan directeur communal dans une sélection de sept espaces publics identifiés. Le réaménagement de la Rue du Rhône et de la Rue du Midi, dont le chantier a démarré début 2024, permettra d'accroître par exemple la perméabilité et l'arborisation de l'espace public afin de prévenir les risques d'inondations et la surchauffe. Un revêtement novateur de couleur claire a par ailleurs été retenu pour limiter l'absorption de la chaleur du soleil. Les projets de réaménagements de la Place du Marché, de l'Avenue du Cloître ou encore de l'Avenue des Ormonts s'inscriront dans cette même logique.

Le projet de Plan d'affectation communal est à l'examen préalable depuis mi-2023 : celui-ci prévoit des dispositions traitant de l'adaptation au changement climatique.

La révision du règlement de protection du patrimoine arboré et la création d'un plan de classement est par ailleurs initiée. Cette mise à jour permettra de mieux assurer la conservation du patrimoine arboré actuel et son renouvellement compte tenu du changement climatique.

PLAN D'ACTION

Végétaliser et désimperméabiliser

- Obliger les propriétaires à végétaliser les toitures plates lors lorsqu'un projet de rénovation ou de nouvelle construction est déposé.
- Elaborer un plan de canopée
- Accroître l'arborisation du territoire
- Faire respecter des exigences environnementales élevées dans le cadre des aménagements extérieurs lors de projet de rénovation ou de nouvelles constructions

Promouvoir des pratiques agricoles durable

- Intégrer des critères de durabilité dans les contrats de bail des terrains agricoles communaux
- Créer une ferme pédagogique

Préserver les ressources naturelles

- Renforcer les exigences réglementaires quant à la gestion des eaux de pluies sur les parcelles privées
- Inciter les privés par le biais de sensibilisation et de subventions aux économies d'eau

Protéger la population des effets du changement climatiques

- Renforcer les exigences réglementaires pour lutter contre les îlots de chaleurs (végétalisation, revêtement clairs, plans d'eau, etc.)
- Renouveler le Plan de gestion forestier en tenant compte des connaissances en matière biodiversité et adaptation au changement climatique

- Adapter les cartes des dangers et les stratégies de gestion des risques aux scénarios climatiques

Exemplarité

- Augmenter l'arborisation et la perméabilité des cours d'écoles ;
- Intégrer des exigences environnementales élevées lors de réalisation de projet d'espace public ;
- Installer des compteurs, des réducteurs de débit et des électrovannes aux fontaines publiques pour permettre des économies d'eaux.

4.4. BIODIVERSITÉ

ETAT DES LIEUX

Le lien entre biodiversité et climat n'est pas évident au premier coup d'œil car leur relation est complexe. Le climat global a façonné les milieux naturels que nous connaissons aujourd'hui. En retour, ces milieux naturels influencent le climat local en apportant fraîcheur et humidité. Les activités humaines et les changements climatiques rapides menacent toutefois la richesse de ces milieux naturels. Parmi un total de 1667 espèces recensées, 124 sont menacées (7,4%), 159 sont potentiellement menacées (9,5%) et 1'093 ne sont pas menacées. Les espèces restantes ne sont pas évaluées par manque de données. Si la plupart des espèces présentes sur le territoire communal sont indigènes, 29 espèces introduites sont considérées comme invasives (1,7%). Les services communaux luttent de longue date contre la prolifération de ces dernières, en particulier en forêt. Le plan de gestion des forêts communales comprend un volet biodiversité et de nombreuses mesures de conservation ont été mises en œuvre. 84 bâtiments sont colonisés par des hirondelles ou des martinets.

En ville, le Plan directeur communal définit les périmètres qui devront être consacrés à des parcs, poches de végétation et à une charpente végétale.

Le Plan directeur Nature et biodiversité a permis de poser les bases d'une infrastructure écologique fonctionnelle à l'échelle locale.

VISION 2030

Le Plan d'affectation communal identifie et protège les sites reconnus comme étant d'importance pour la biodiversité. Ceux-ci sont entretenus par les services communaux ou cantonaux, d'entente avec les propriétaires concernés. Les populations menacées comme le Petit gravelot ou le Sonneur à ventre jaune ont pu se maintenir. Elles ont trouvé des milieux propices à leur développement sur l'ensemble du territoire communal et en particulier le long des cours d'eau renaturés. A travers la ville, la plaine agricole et la zone industrielle, de multiples aménagements ont permis de relier les forêts du versant aux berges du Rhône. Les talus de route, bords de cours d'eau, parcs et jardins publics, cours d'école, sont désormais entretenus de sorte à laisser une grande place à la faune et à la flore indigène. En parallèle, les propriétaires privés ont consenti des efforts équivalents grâce aux leviers réglementaires mis en place, à des aides communales et à la sensibilisation.

A l'échelle du territoire, l'infrastructure écologique s'est bien développée grâce aux actions communales et à l'engagement de propriétaires privés qui sont incités à participer à la mise en œuvre du Plan directeur Nature et biodiversité. Dans le périmètre bâti, un réseau écologique urbain se développe également. Il permet à la nature de se refaire une place en Ville et fait office de relais pour les liaisons biologiques d'importance supérieure. Grâce à de multiples aménagements et à des panneaux d'information, la population est rendue attentive à la protection de la biodiversité qui nous entoure. Les populations d'hirondelles et de martinets ne se sont pas seulement maintenues. Grâce à la pose de nichoirs, le nombre de bâtiments occupés a augmenté et les populations se sont également renforcées.

Le Plan d'affectation communal affecte également les liaisons biologiques manquantes ou lacunaires à l'échelle locale. Elles sont déjà largement complétées grâce au travail de sensibilisation et aux discussions avec les propriétaires concernés. De nouvelles constructions sont autorisées lorsqu'elles permettent la conservation de ces liaisons ou leur renforcement.

Afin de mieux comprendre la richesse de la biodiversité locale, des inventaires sont réalisés pour d'autres espèces clés comme les chauves-souris ou le hérisson. La population est également appelée à

signaler les stations de plantes exotiques envahissantes afin de faciliter leur élimination. Des incitations encouragent également les privés à créer des espaces proches de l'état naturel.

Objectifs spécifiques pour le territoire en 2030

- Augmenter de 15% le nombre de bâtiments occupés par des hirondelles et martinets.

EXEMPLARITÉ

Depuis de nombreuses années, le Plan de gestion des forêts communales et les documents d'ordres supérieurs tiennent compte de la richesse des forêts en matière de biodiversité. Les forêts communales sont d'ailleurs certifiées FSC depuis 2005. Le service des forêts a été particulièrement actif ces dernières années en réalisant de nombreuses plantations d'arbres en ville.

En 2020, la Commune s'est engagée sur la voie du label « Ville Verte ». C'est dans ce contexte que des hôtels à insectes ont été installés en divers emplacements. L'année suivante, ce sont des nichoirs à martinets noirs qui ont été installés sur le collège de la Grande-Eau.

Depuis 2023, un « Guide des aménagements extérieurs » a été mis à disposition du public. Il a également été distribué aux paysagistes et architectes aiglons. La même année, l'opération « Biodiversité'Aigle » a permis de réaliser dès janvier 2024 une série de mesures en faveur de la biodiversité. Des structures favorables à la micro-faune ont ainsi été installées en divers lieux.

Actuellement, quelques surfaces sont entretenues de façon extensive avec une à deux fauche par année.

Objectifs spécifiques pour l'administration en 2030

- Atteindre une part de 10% des espaces verts en entretien extensif.

PLAN D'ACTION

Préserver les valeurs écologiques existantes

- Réaliser et mettre en œuvre un plan d'action hirondelles et martinets
- Aménager des mares pour le sonneur à ventre jaune
- Protéger et revitaliser le bas-marais de Prieuré
- Affecter une partie du site de Pré Neyroud en zone de protection de la nature
- Protéger les objets d'importance régionale ou nationale
- Protéger les objets à l'inventaire national des batraciens (IBN) d'importance locale dans la zone industrielle
- Réaliser et mettre en œuvre un plan d'action chauves-souris
- Protéger la châtaigneraie de Noche pour évaluer sa valeur biologique et les possibilités de protection et mise en valeur
- Préserver la valeur écologique de la forêt du Plantour
- Réaménager le site de Pré Neyroud et le canal qui longe le site

Densifier la surface proche de l'état naturel

- Offrir des recommandations concernant les aménagements extérieurs et leur entretien
- Mettre en place une réglementation en matière de biodiversité et de nature en ville (PACom)

- Encourager l'arrachage et le remplacement des lauriers et thuyas sur les parcelles privées
- Introduire une subvention pour la biodiversité dans les jardins
- Promouvoir activement la Charte des jardins
- Réaliser un inventaire des pièges à faune de la zone industrielle et prendre des mesures structurelles
- Réaliser des mesures nature le long du tracé de la voie verte d'agglomération
- Mettre en place une réglementation contraignante en faveur du réseau écologique dans le plan d'affectation de la zone industrielle
- Renforcer et sécuriser la liaison biologique de long de la route de transit (PDCom)
- Développer des jardins communautaires à la Planchette

Promouvoir la préservation de la biodiversité

- Appuyer la mise en place d'un concept nature pour le golf
- Développer l'offre touristique « nature »
- Mettre en place un plan de lutte contre les plantes exotiques envahissantes
- Participer à la fête de la nature
- Mettre en place des actions de sciences participatives autour du hérisson et sensibiliser les automobilistes
- Participer activement au Projet Perséides
- Sensibiliser les propriétaires de grands terrains

Renforcer la qualité du réseau écologique

- Faire valoir les enjeux écologiques dans le cadre du projet de centre d'entretien CFF
- Maintenir et renforcer la liaison biologique de la Grande Eau
- Affecter les liaisons biologiques à proximité des zones constructibles
- Sensibiliser les agriculteurs et vigneron aux mesures à mettre en place pour favoriser la biodiversité et à rejoindre le réseau agroécologique
- Etudier et réaliser des biotopes humides en pied de coteau à proximité de la Grande Eau
- Planter des ligneux le long de la liaison biologique entre le Rhône et le Plantour
- Renaturer le Grand Canal à l'aval des aménagements existants
- Prolonger la liaison biologique transversale de la Grande Eau en direction de la forêt du versant

Exemplarité

- Obtenir le label Ville Verte
- Nommer un responsable des parcs et domaines
- Intégrer la lutte contre la pollution lumineuse dans le concept d'éclairage public
- Réaliser des micro-mesures en faveur de la biodiversité sur le domaine communal
- Aménager des espaces à vocation biodiversité sur les sites scolaires
- Aménager des espaces à vocation biodiversité dans les grands parcs publics
- Former le personnel communal à la préservation de la biodiversité (entretien différencié, lutte contre les néophytes, etc.)
- Mettre en œuvre une gestion différenciée des espaces verts communaux

4.5. MODES DE VIE

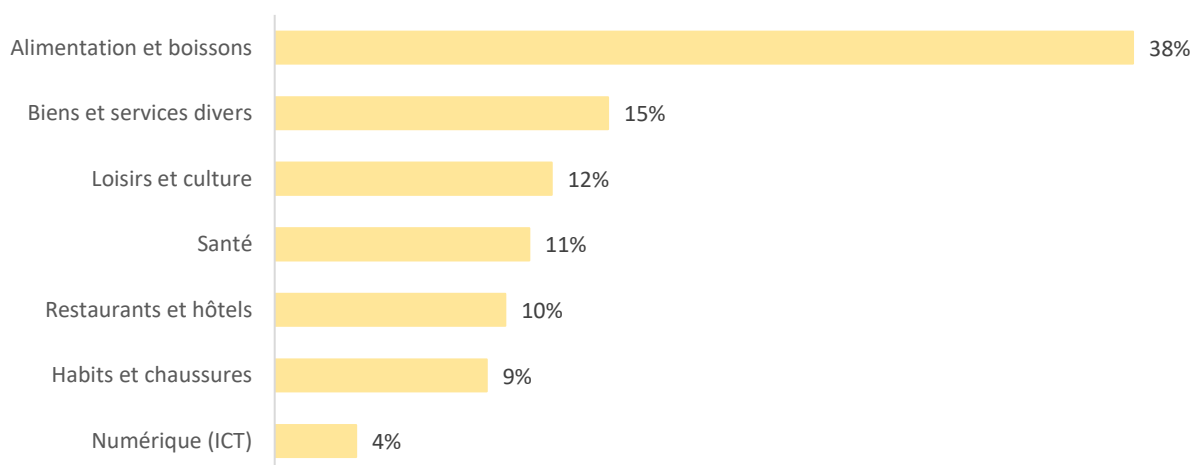
ETAT DES LIEUX

La plupart des biens consommés à Aigle sont des produits importés. En tous les cas, la production de biens de consommation est à l'origine de plus d'un tiers des émissions de CO₂, ce qui en fait le plus grand poste d'émissions de GES du territoire aiglon avec plus du tiers des émissions totales.

Si les enjeux liés à la consommation dépassent largement l'échelon communal, un soutien local peut être apporté afin de faciliter l'adoption d'un mode de vie durable.



Répartition des émissions de GES du secteur consommation



La gestion des déchets et des eaux usées produit une quantité négligeable de GES à Aigle : grâce au recyclage des déchets, des émissions négatives sont comptabilisées. Celles-ci compensent les émissions générées par l'incinération des déchets et le compostage. La gestion des déchets est toutefois intimement liée à la préservation des ressources mondiales. Celle-ci dépasse également le périmètre de ce Plan climat.

La taxe au sac est en vigueur depuis de nombreuses années et a permis de réduire les volumes de déchets incinérés. L'infrastructure de collecte des déchets permet le recyclage de tout ce qui peut l'être. Celle-ci est complétée régulièrement dès lors qu'une nouvelle filière émerge, comme ce fut le cas avec la collecte des déchets alimentaires. Chaque année, le Guide des déchets informe la population des bonnes pratiques et d'éventuelles nouveautés. Au total en 2023, chaque habitant a produit 436 kilogrammes de déchets donc près de la moitié sont incinérés. Le taux de collecte séparée à Aigle se situe à 51%, en-dessous de la moyenne vaudoise (58%).

La Commune a également acquis un stock de gobelets réutilisables en collaboration avec le SeMo Chablais. Leur utilisation lors de manifestations fait l'objet d'une aide communale récemment augmentée. La plateforme manifestation-verte.ch aide les organisatrices et organisateurs à réduire l'impact de leur événement. Une refonte de cette dernière est en cours afin d'y introduire de nouveaux enjeux climatiques.

L'approvisionnement en eau potable est assuré. L'année 2022 a toutefois mis en évidence la nécessité de l'utiliser avec parcimonie, surtout durant les périodes sèches. L'action « éco-douche » a visé non seulement à économiser l'énergie nécessaire à la production d'eau chaude, mais également l'eau elle-même.

Des activités de loisirs douces ont été développées, notamment autour de la Balade des fontaines et celle des Arbres remarquables.

VISION 2030

En 2030, rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme : plusieurs entreprises travaillent main dans la main pour valoriser ce qui était auparavant des déchets générés par la production de biens. La vente directe connaît un essor important grâce à la création d'une surface de vente consacrée aux produits locaux voire régionaux.

Les repas servis dans un cadre officiel sont constitués essentiellement d'aliments bas carbone, de saison et produits localement. La création de jardins potagers est encouragée par la mise à disposition de terrains communaux sur le modèle des plantages. La production alimentaire locale est mise en valeur et prend de l'importance.

La population est sensibilisée à l'impact de sa consommation, notamment grâce à des outils de calcul d'empreinte carbone et des communications régulières.

Objectifs spécifiques pour le territoire en 2030

- Augmenter le taux de collecte séparée à 60%
- Diminuer de 10% la quantité de déchets totaux par habitant
- Diminuer de 10% la consommation d'eau par habitant

EXEMPLARITÉ

Après quelques essais, l'outil Boussole 21 a été adopté en 2023 pour l'évaluation des projets municipaux. Il offre un cadre bien défini à l'analyse des projets dans le cadre des préavis soumis au Conseil communal. Le Standard achats responsables de l'association Cité de l'énergie a également été adopté. Une première évaluation des achats a pu être réalisée.

Les documents d'appel d'offres communaux intègrent quant à eux des critères de durabilité qui influencent l'attribution des marchés publics. Ils permettent ainsi d'encourager les entreprises qui développent une politique de responsabilité environnementale.

Une étude régionale est en cours afin d'identifier les potentiels d'économie circulaire dans la zone industrielle d'Aigle. Elle devrait permettre de favoriser la création de synergies entre les « déchets » d'une entreprise et les produits d'une autre.

La page aigle.ch/durabilite est régulièrement alimentée en documents et autres informations.

Objectifs spécifiques à l'administration en 2030

- Réduire de 50% les émissions directes de GES
- Réduire de 60% les émissions indirectes de GES
- Diminuer de 30% la consommation d'eau des bâtiments et installations communales

PLAN D'ACTION

Soutenir le développement d'une économie durable

- Soutenir les entreprises dans la transition écologique et énergétique (informations, subventions, etc.)
- Favoriser l'implantation de commerces et entreprises répondant à des critères de durabilité
- Encourager l'économie circulaire entre les entreprises situées dans la zone industrielle
- Favoriser les échanges entre entreprises responsables en créant un réseau régional des entreprises engagées dans la durabilité
- Développer des points de vente au plus proche des consommateurs
- Sensibiliser à une alimentation décarbonée, saine et locale
- Développer une agriculture urbaine participative

Encourager une consommation décarbonée

- Augmenter le taux de recyclage sur le territoire communal avec de nouvelles filières
- Réglementer la publicité sur le domaine public
- Réduire la production de déchets

Favoriser le vivre ensemble et améliorer la qualité de vie

- Assurer une mixité des logements dans les quartiers
- Diminuer l'impact des manifestations sur le territoire communal
- Collaborer avec les espaces citoyens autour de la durabilité
- Créer un budget participatif pour soutenir des initiatives citoyennes durables

Exemplarité

- Évaluer la durabilité des projets communaux par le biais de l'outil Boussole21
- Mettre en place une politique de comportement écoresponsable pour le personnel communal
- Mettre en place une politique d'achat responsable
- Mettre en place une stratégie d'alimentation durable dans les cantines scolaires
- Augmenter le taux de recyclage et réduire la quantité de déchets dans les bâtiments communaux
- Intégrer systématiquement des critères énergétiques et de durabilité ambitieuse dans les appels d'offres

5. CONCLUSION

UN NOUVEAU CHAPITRE

Depuis quinze ans, une gouvernance est en place pour les questions d'énergie et de climat. Elle inclut aujourd'hui un municipal responsable, une commission consultative municipale, un groupe de travail interservices ainsi qu'un poste de délégué. Face à l'urgence climatique, la gouvernance en matière d'énergie, de climat et de biodiversité est toutefois appelée à se renforcer au sein de l'administration communale.

Le plan d'action de la Municipalité est également appelé à se renforcer, en fonction des opportunités, des innovations, ou de nouvelles priorités qui pourraient apparaître. Au-delà des aspects internes à la Commune d'Aigle, un changement sociétal est nécessaire. Il passera par la collaboration avec l'ensemble des actrices et acteurs du territoire aiglon, ainsi qu'avec la contribution de chacune et chacun. A cet effet, le Plan climat communal et ses objectifs seront portés par la Municipalité au sein des instances dans lesquelles elle est représentée.

Le Plan climat aiglon devra faire l'objet d'un suivi régulier et minutieux. Pour ce faire, des outils devront encore être développés ou optimisés. De nouveaux indicateurs sont également appelés à faire leur apparition dans ce suivi, en particulier en matière de biodiversité. Ces différents éléments seront les garants d'une action municipale appropriée et priorisée, tenant compte de la réalité de l'instant.

COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

Equipe de projet

Stéphane Montangero, Municipal

Damien Hediger, Chef de service

Cynthia Roulin, Cheffe de service

Sébastien Deriaz, Délégué au Plan climat communal

Nelia Franchina, Bio-Eco

Manon Membrez, Bio-Eco

Lauriane Dani, Bureau d'études biologiques

Commission énergie et climat communale

Stéphane Montangero, président de la Commission

Maude Allora, Municipale

Sébastien Deriaz, Délégué au Plan climat communal

Marco Allenbach, membre

Luc Deladoey, membre

Catherine Krumel, membre

Philippe Ranc, membre

Pierre-Alain Schweizer, membre

Stéphane Tille, membre

Groupe de travail énergie-climat

François Brazzola

Bruno Déglise

Christophe Geissler

Damien Hediger

Julien Plouchard

Cynthia Roulin